

Vous avez obtenu du temps supplémentaire ou une aide particulière pour le bac ?

Vous envisagez des études à l'Université Clermont Auvergne
ou l'un de ses établissements associés ?



Attention !

**L'obtention de vos aménagements
n'est pas automatique à l'Université !**

Le simple fait de cocher «handicap»
sur *Parcoursup* **ne nous informe pas**
de votre situation !

Dès le mois de mai 2020,
vous devez prendre
rendez-vous avec un médecin
du Pôle Santé
Handicap Étudiants
de l'Université.

Téléphonez au
04 73 40 55 07

handicap.uca.fr/pshe/

